

COMMUNIQUÉ DE PRESSE, COLLÉGIENS LE DÉPARTEMENT DÉCIDE DE CONSTRUIRE UN NOUVEAU COLLÈGE À SAINT- FARGEAU-PONTHIERRY

1 DOCUMENT - Publié le 13 juin 2019



cp-nouveau-college-saint-fargeau-ponthierry-14062019.pdf

PDF-142.15 Ko



TÉLÉCHARGEMENT

Depuis 2015, le Département a lancé un ambitieux plan de construction et de rénovation de collèges, se traduisant par un investissement de 160 M€ dans la réalisation de 8 collèges neufs, et de 200 M€ dans la réhabilitation de nombreux établissements. Cette démarche s'inscrit plus largement dans la politique d'investissement qui a engagé plus de 230 millions d'euros pour la seule année 2019 et dont le détail a été approuvé aujourd'hui en séance départementale. Dans ce cadre, il a été décidé, en mai 2018, de construire un collège neuf dans le secteur de Saint-Fargeau-Ponthierry.

Plusieurs terrains situés sur le territoire des communes de Pringy, Dammarie-Les-Lys, Boissise-le-Roi et Saint-Fargeau-Ponthierry, pouvant accueillir ce nouvel établissement, ont été visités entre juillet 2018 et février 2019. Les caractéristiques de ces parcelles ont fait l'objet d'une analyse fine et poussée : localisation, surface, desserte en transports, urbanisme, présence ou faisabilité d'équipements sportifs, environnement.

A la suite d'une dernière réunion de synthèse présentant l'ensemble de ces critères, le jeudi 13 juin, les élus du territoire ont décidé d'implanter ce nouveau collège sur un terrain situé rue Emile Filée à Saint-Fargeau-Ponthierry. Ce terrain présente les meilleures caractéristiques en termes de localisation, règles d'urbanisme et d'environnement. L'étude ne relève par ailleurs aucune réserve majeure qui pourrait compromettre la réalisation du collège dans des délais contraints.

Ce nouveau collège implanté à Saint-Fargeau-Ponthierry pourra accueillir 600 à 800 élèves. Il devrait ouvrir ses portes à la fin de l'année 2023.

« Je me félicite de ce choix qui s'est fait en concertation avec l'ensemble des élus locaux, déclare Daisy Luczak, Vice-présidente en charge des finances, de l'éducation et des collèges. Les maires et conseillers départementaux de toutes les communes concernées, Pringy, Dammarie-les-Lys, Boissise-le-Roi et Saint-Fargeau-Ponthierry, ont tous donné leur accord à l'implantation de ce nouveau collège sur un terrain situé à Saint-Fargeau-Ponthierry. Je tiens à saluer cette décision commune des élus locaux, qui est exemplaire et se fait au bénéfice de tous les

habitants. Cette décision concertée aboutira à l'ouverture rapide d'un nouveau collège, qui s'ajoute aux constructions de collèges ou à celles prévues au cours de ce mandat par notre majorité depuis 4 ans. »

Contacts presse :

- Luce Margonty – 01 64 14 60 42 / 06 72 84 70 49 / luce.margonty@departement77.fr
- Guillaume Tallon – 01 64 14 70 85 / 06 79 38 52 96 / guillaume.tallon@departement77.fr